

**PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
DE LA FONDATION ILDYS**

Approuvé

DATE DE LA REUNION :

Mardi 29 juillet 2025 à 14h06 sur le site de Saint Vincent Lannouchen

Collège 1						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	CREACH Michelle			LE GALL Elen		
	LAVIEC Jérémy	X	X			
				STEPHAN Elisabeth	X	X
	FLOC'H Marion	X	X			
	CHRISTIEEN Chrystelle			STEPHAN Marion		
	LE GLEAU M.Françoise	X	X	ROBIN Nelly		
	CONAN Maggy			GRONDIN Agnès		
CFDT	RAMBAUD Valérie			LE MOIGNE Michèle	X	X
SUD	BOURVEN Claire			BIHAN Nicole	X	X

Collège 2						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	LE SANN Fanny			BODILIS Sylvie	X	X
				MONFORT Franck	X	X
	HUMILY Manon	X	X	LE ROUX Nolwen		
	KEROUANTON Céline	X	X			
SUD	QUINIOU Stéphanie			BODENES Sonia	X	X
				LE LANN Philippe		

Collège 3						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	PHAM Viet Khoi			JACOPIN Christelle		
SUD	COTONNEC Christelle			ROPARS Thomas		

Représentants syndicaux		Présents
CGT	MOAL Kévin	
CFDT	CASTEL Louis	
SUD	KERNEUR Yann	X

ELUS CSE QUIMPER		Présents
CFDT	TREGUIER ANNE YVONNE	
CFDT	BLENO RONAN	

Assistent à la réunion :

Mr Matthieu DOUCHAIN, Directeur d'exploitation des établissements, Pole sanitaire

Mme Françoise CREACH, Cadre de Santé, site de Saint Vincent Lannouchen

M. Marc MORIN, Responsable Service Technique

Mme Claire MORIN, permanente administrative du CSE

ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Mardi 29 juillet 2025 à 14h00

Salle des fêtes – Site Saint Vincent Lannouchen

Dossiers transversaux

1. Approbation du procès-verbal du CSE du 24 juin 2025.
2. Avis sur les comptes du CSE 2024 et prévisions 2025.
3. Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2025*.
4. Avis sur l'avenant n°12 à l'accord d'entreprise relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail au sein de la Fondation Ildys*.
5. Information sur la désignation des nouveaux référents handicap et harcèlement au travail.
6. Avis sur la procédure de reclassement d'une maîtresse de maison de l'EPHAD Foyer du Pont Neuf.
7. Comptabilisation des 3 jours cadres des psychologues.
8. Information sur les primes variables et d'objectifs

Pôle sanitaire

9. Avis sur les grilles horaires des infirmiers HTP du SMR Addictologie*
10. Point sur les activités pédiatriques pendant la période estivale sur le site de Ty Yann et de Roscoff.
11. Information sur le rétro planning des opérations de transfert de la maison Saint Luc vers le site de Perhardy.

Pôle Médico-social

12. Difficultés de remplacement des IDE sur le site de Saint Vincent Lannouchen et conséquences.
13. Retour sur l'enquête paritaire Ehpad La Source.

Pôle social

14. Point sur les recrutements et l'activité de Ker Liamm

Pôle ressources

15. Gestion de l'équipe du service technique.

La Secrétaire du CSE,

M. CREACH



* documents joints

Le Président,

H. BLAIZE



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA FONDATION ILDYS
DU 29 JUILLET 2025 APPROUVÉ**

Début de la réunion : 14h06

La présidence de la réunion est assurée par Mme Hélène BLAIZE, Directeur Général, M. Michel MOGAN, Directeur Général délégué aux Parcours de Vie et de Santé et de M. Eric ESNAULT, Directeur des Ressources Humaines.

Mme Marion FLOC'H tiendra le rôle de secrétaire du CSE en l'absence de Mme Michelle CREACH.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du CSE du 24 JUIN 2025

*Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 juin 2025 :

Mme Marion FLOC'H propose aux élus de voter.

POUR : 11 (avec une voix de la Direction) ABSTENTION : 1 CONTRE : 0

Le procès-verbal est approuvé.

Point 2 : Avis sur les comptes du CSE 2024 et prévisionnel 2025

Mme Marion FLOC'H explique que les modifications demandées lors des derniers CSE et l'ajout d'une régularisation des subventions de 2024 de la Fondation Ildys (6 000 € versés, ce qui amène à un solde positif de 3 000 € au lieu de – 3 000€) ont été apportés.

Budget CSE 2024 :

RECAPITULATIF GENERAL			B.P. 2024		REALISE 31/12/24	
DÉSIGNATION			PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
1/ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES (1,25%)			789 506,00 €	672 369,00 €	804 437 €	816 180 €
2/FONCTIONNEMENT (0,20%)			96 000,00 €	96 600,00 €	96 011 €	81 242 €
PRODUITS FINANCIERS			5 000,00 €		0 €	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS				3 633,00 €		0 €
		TOTAL	890 506,00 €	772 602,00 €	900 448 €	897 422 €
			B.P. 2024	117 904,00 €	REALISE	3 026 €

Réserves ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES (1,25%)	302 017 €
Réserves FONCTIONNEMENT (0,20%)	101 917 €
	TOTAL
	403 934 €

Budget 2025 post réunion mai 2025 :

RECAPITULATIF GENERAL	
DÉSIGNATION	
1/ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES (1,25%)	
2/FONCTIONNEMENT (0,20%)	
PRODUITS FINANCIERS	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	
	TOTAL

D.P. 2025	
PRODUITS	CHARGES
797 041 €	692 507 €
95 832 €	80 900 €
0 €	
892 873 €	779 407 €
B.P. 2025	113 466 €

REALISE 2024	
PRODUITS	CHARGES
804 440 €	816 184 €
98 011 €	81 242 €
900 451 €	897 426 €
REALISE	3 025 €

Réserves activités sociales et culturelles	302 017 €
Réserves Fonctionnement	101 917 €
	0,00 €
Total Réserves au 31/12/2024	403 934 €

M. Franck MONFORT demande une explication sur la régularisation faite par la Fondation : est-ce en rapport avec les mesures Guérini ?

M. ESNAULT déclare que des recherches seraient à faire mais en dehors de la séance actuelle. Il s'agit peut-être d'un contrôle de la comptabilité.

Mme Marion FLOC'H demande aux élus de voter pour les différents budgets :

* Budget 2024 :

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

* Budget prévisionnel 2025 :

POUR : 11 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à l'unanimité.

Point 3 : Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2025

M. ESNAULT présente les modifications du PDC. Il souligne que le nouveau plan a été présenté en commission formation, qui a donné son accord.

MODIFICATION PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES 2025 - PÔLE SANITAIRE

MODIFICATION	INFORMATION PLUS DE LA COMMISSION FORMATION	ACTION - INTITULE ET ORGANISME DE FORMATION	DUREE	DATE(S) ET LIEU(X)	AFFECTATION / SERVICE	EMPLOI / FONCTION	NOM PRENOM	MONTANT PREVISIONNEL	PDC 2025
Ajout	16/07/2025	DU oncologie - Université de Rennes	84	Sur 2 années universitaires 11/2025 au 05/2027 - Rennes	SSR POLYVALENT	Medecin chef de service	DUPAYS Anne-Sophie	5 664 €	C/FA

Un avis est demandé au CSE :

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable.

Point 4 : Avis sur l'avenant n°12 à l'accord d'entreprise relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail au sein de la Fondation Ildys

M. ESNAULT prend la parole à ce sujet et présente l'avenant :

**AVENANT N°12
A L'ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF A LA DUREE ET A
L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL AU SEIN DE LA FONDATION
ILDYS**

Durée du temps de travail des salariés du service SESSAD

Le présent avenant complète l'accord d'entreprise du 17 septembre 2015 relatif à la durée et l'aménagement du temps de travail au sein de la Fondation Ildys et son avenant n°11.

Le présent avenant s'applique à compter du 1^{er} juillet 2025, pour une durée indéterminée.

ARTICLE 1 – SALAIRES CONCERNES

Le présent avenant s'applique aux salariés SESSAD de la Fondation Ildys, titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée, à durée déterminée, à temps partiel ou à temps plein, participant à un transfert dans le cadre de mini-camps estivaux.

ARTICLE 2 – DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL

Par dérogation à l'accord d'entreprise relatif à la durée et l'aménagement du temps de travail du 17 septembre 2015 et l'article 2 de son avenant n°11,

Les amplitudes de travail des salariés durant les mini-camps devront respecter :

- Une borne haute de 12h00 pour l'ensemble des salariés.

ARTICLE 3 – DEPOT ET PUBLICITE

Le présent avenant sera notifié, à l'initiative de la Fondation Ildys aux organisations syndicales représentatives dans l'entreprise, par mail et par lettre recommandée avec accusé de réception.

A l'initiative de la Direction, le présent avenant sera également déposé sur la plateforme de téléprocédure du Ministère du Travail : www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr [articles D. 2231-4 et suivants du Code du Travail].

Un exemplaire sera adressé au Greffe du Conseil de Prud'hommes de Brest.

Mention de cet avenant figurera sur les tableaux d'affichage de la Direction et une copie sera remise aux représentants du personnel.

Fait à Brest le 25/06/2025

En 8 exemplaires originaux.

M. ESNAULT explique que l'avenant ne concerne que le SESSAD. Il a été signé par les différentes organisations syndicales.

Un avis est demandé au CSE :

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à l'unanimité.

Point 5 : Information sur la désignation des nouveaux référents handicap et harcèlement au travail

M. ESNAULT fait le point à ce sujet.

Référents handicap

Référents employeur :

- Madame VELLY Sandrine - Responsable Recrutements et Parcours Professionnels - 02 98 02 83 06 - sandrine.vely@ildys.org
- Madame BRUNEEL Blandine - Responsable Développement et centre de formation EP'SAT - 02 56 31 02 18 - blandine.bruneel@ildys.org

Référents salariés :

- Madame PRONOST Sonia - Infirmière Coordinatrice (Handiaccès 29) - 06 63 37 10 37 - sonia.pronost@ildys.org
- Madame ROCHER Jennifer - Ergothérapeute (Site de Perharidy) - 02 98 29 34 23 - ergo.enfant@ildys.org

Harcèlement au travail

Référents :

- Monsieur MONFORT Franck - Educateur spécialisé (Foyer de Plougastel) - 06 58 31 29 10
- Madame KEROUANTON Laura - Cadre RH - 02.98.02.83.12 - laura.kerouaton@ildys.org

M. ESNAULT précise que des formations sont prévues pour les nouveaux référents : Mme BRUNEEL fin 2025 et Mme KEROUANTON début 2026.

M. Franck MONFORT demande s'il est possible de faire le point avec elles sur les missions en lien avec le CSE et M. ESNAULT dit qu'il est possible de faire un bilan d'activité en Commission Santé, par exemple.

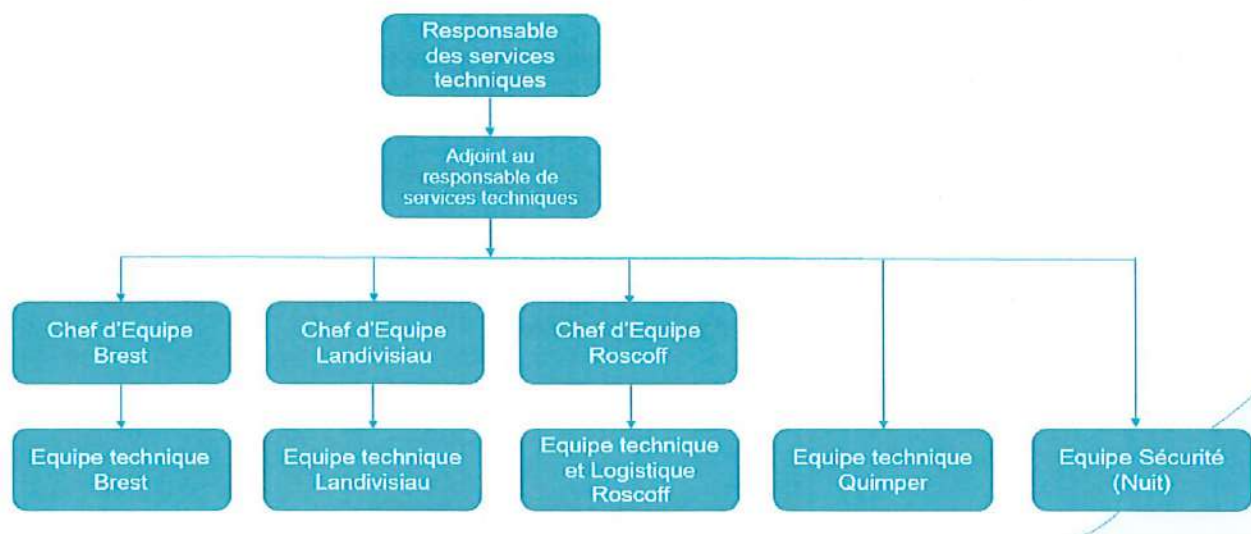
Mme Marion FLOC'H demande si le récapitulatif sera accessible sur Intranet.

M. ESNAULT confirme et ajoute qu'il y aura également un affichage dans les services.

Arrivée à 14h14 de M. Marc MORIN

Point 15 : Gestion de l'équipe du service technique

M. Marc MORIN est invité à prendre la parole à ce sujet.

Organigramme de fonctionnement :

Le recrutement du poste d'adjoint au responsable est toujours en cours, celui-ci devait arriver au début de la semaine prochaine.

Le service technique est composé de salariés avec plus ou moins des spécialités. Les salariés du site de Quimper seront attachés à l'adjoint.

Les missions principales :

- La gestion des énergies
- Le suivi et la réalisation de travaux < 1M€
- Le suivi et la maintenance des installations de sécurité
- Le suivi et la maintenance des installations techniques
- Le suivi bâtiminaire
- Le suivi et la maintenance des dispositifs médicaux
- La réalisation de certaines adaptations spécifiques pour les patients
- Le suivi et la maintenance de parc de véhicules
- La gestion différenciée des espaces verts
- La gestion de transports intersites (majoritairement Roscoff)
- La veille réglementaire de son secteur d'activités
- Le déploiement de nouvelles filières de valorisations de matières

(anciens mobiliers, anciens matériel bio médical,) transformation de déchets en matières premières

Planning :

- Majoritairement l'effectif est sur un planning 35h semaine / 4jours

Astreinte :

- Majoritairement l'effectif technique fait partie d'un roulement d'astreinte (**salariés en CDI**)

M. Franck MONFORT explique que le point a été inscrit à l'ordre du jour à la suite d'une enquête de la CSSCT : la CGT est inquiète et pense qu'il y a « deux poids, deux mesures » entre les salariés. Il ne faudrait pas que cela se poursuive.

Mme La Présidente demande à ce que M. Franck MONFORT apporte plus de détails à ses propos.

M. Franck MONFORT ne veut pas faire du CSE un tribunal mais dit avoir été témoin en CSSCT de l'éviction volontaire d'un salarié alors que celui-ci pouvait apporter son expertise. C'est une pratique divergente : certains salariés font ce qu'ils veulent et d'autres sont recadrés.

M. Marc MORIN dit ne pas recevoir de remarque en ce sens lors des entretiens professionnels.

M. Franck MONFORT demande une égalité de traitement des salariés.

M. MORIN pense savoir de quoi parle M. MONFORT et précise que lorsqu'il y a une sanction c'est qu'il y a d'abord eu une mise en garde au préalable.

Pour Mme La Présidente, soit le CSE est le bon format de réunion et dans ce cas il faut approfondir, soit ça ne l'est pas et dans ce cas il faut en échanger et voir ce qui peut être fait. Il faut en discuter pour bien faire les choses. Cependant, elle relate ne pas avoir eu vent de plaintes sur des différences entre les salariés.

M. Franck MONFORT précise qu'il se situe dans une logique d'alerte et Mme La Présidente ajoute qu'il n'est pas possible d'aller plus loin par faute d'éléments.

M. Yann KERNEUR dit avoir rencontré l'équipe la semaine dernière et a constaté que les salariés n'allaient pas bien (éléments probants à l'appui). Il faut se demander comment faire pour que l'équipe se sente mieux. Est-ce que cela sera possible sans soutien extérieur ?

Mme La Présidente indique que le sujet sera à reprendre en réunion syndicale.

**Départ à 14h26 de M. Marc MORIN
Arrivée à 14h28 de Mme Françoise CREACH**

Point 6 : Avis sur la procédure de reclassement d'une maîtresse de maison du foyer du Pont Neuf

M. ESNAULT prend la parole à ce sujet et expose la situation d'une maîtresse de maison du foyer du Pont Neuf :

Situation contractuelle :

Embauche en CDI : le 27/11/2000

- Temps partiel du 27/11/2000 : 82.88 heures de travail par mois
- Temps complet le 22/09/2005 par un avenant.

Depuis 2005 elle a eu des avenants à temps partiel

Fonction actuelle : Maîtresse de maison

Affectation : Foyer du Pont Neuf

RQTH

Exposé des faits :

La salariée a eu un AT le 26/10/2021.

Elle a eu ensuite une succession d'arrêts et de mi-temps thérapeutique.

Le médecin du travail a rendu un avis d'inaptitude le 01/07/2025 dans le cadre de sa visite de reprise.

Conclusion des dernières visites médicales du travail :

- Avis visite de pré reprise du 02/06/2025 :
« Etat de santé compatible avec un poste avec une limitation du port de charge et des gestes répétitifs ou un départ en formation ».
- Avis d'inaptitude du 01/07/2025 :
« Etat de santé compatible avec un poste avec une limitation du port de charge et des gestes répétitifs ou un départ en formation ».

Arrivée à 14h30 de Mr Matthieu DOUCHAIN

Une recherche de reclassement sur la Fondation a été faite mais la salariée ne souhaite pas s'éloigner de

Brest. Elle souhaite suivre une formation TISF à partir de septembre.

M. Franck MONFORT se dit étonné par certaines informations. C'est un dossier de longue date avec plusieurs rencontres. Il s'agit d'une situation de handicap sur un accident de travail. Toutes les démarches ont été faites et le reste à charge pour la Fondation est minime : Mme KEROUANTON, référente du dossier, avait calculé qu'il ne resterait à la Fondation que la prise en charge des frais de route et des repas et la salariée est d'accord de prendre à sa charge les frais de déplacement.

Si un poste de TISF n'est pas possible à la Fondation, il reste tout de même la médiation. Il faut noter qu'il reste encore 5 ans à la salariée avant son départ pour une retraite à taux plein.

Un accord d'entreprise avait été signé pour le maintien en poste des seniors. La CGT votera donc contre le reclassement.

M. ESNAULT rappelle qu'il n'y a pas de besoin spécifique en TISF sur la Fondation dans les années à venir.

M. Franck MONFORT parle de l'embauche d'un apprenti TISF qui laissait à penser qu'il y aurait des postes à pourvoir.

Mme La Présidente déclare bien entendre la déception. Elle précise que l'apprentissage n'engage pas la Fondation à l'embauche par la suite.

Un avis est demandé au CSE :

POUR : 0

ABSTENTION : 3

CONTRE : 8

Le CSE émet un avis défavorable à la majorité.

Point 12 : Difficultés de remplacement des IDE sur le site de Saint Vincent Lannouchen et conséquences

Mme CREACH est invitée à prendre la parole à ce sujet.

Nous avons rencontré des difficultés pour remplacer l'absentéisme des IDE. Nous remercions à nouveau les infirmières pour les propositions d'organisation qui ont permis de répondre aux besoins des personnes accompagnées et d'assurer la continuité des soins.

Point sur l'absentéisme IDE :

- Arrêt maladie d'une IDE titulaire à 100% depuis le 5/11/24. Cette absence est remplacée à 100%.
- Arrêt maladie d'une IDE titulaire à 90% depuis le 5/2/25. Remplacements et réorganisation du planning.
- Congé maternité d'une IDE titulaire à 100% depuis le 23/5/25.
- Arrêt maladie d'une IDE titulaire à 100% du 4 au 20/7/25.

Organisation du planning IDE :

En semaine, nous n'avons théoriquement pas d'horaire coupé.

Le week-end, 4 IDE présentes par jour dont 2 IDE qui assurent un horaire de travail coupé.

**Déclenchement de l'alarme incendie à 14h43
Reprise à 14h52**

Conséquences de l'absentéisme IDE :

- En février et mars 2025 : pas de conséquence grâce au recrutement d'une IDE cdd.

- En avril : Départ de l'IDE cdd qui s'est rapprochée de son domicile.

En conséquence, 13 horaires coupés supplémentaires sur le mois d'avril en semaine.

Répartition de ces horaires : 1 horaire coupé dans le mois en semaine pour 9 IDE, 2 horaires coupés pour 2 IDE.

- En mai : 5 horaires coupés en semaine sur le mois, soit 1 horaire coupé dans le mois en semaine pour 5 IDE.

- En juin :

Retour ponctuel sur 2 semaines d'une IDE cdd puis arrêt maladie.

Absence IDE titulaire 100% le 23/5 pour congé maternité.

En conséquence : 9 horaires coupés en juin en semaine (dont 8 au 2^{ème} étage).

Répartition de ces horaires : 1 horaire coupé dans le mois pour 2 IDE, 2 horaires coupés pour 2 IDE, 3 horaires coupés pour 1 ide.

A noter qu'une IDE a proposé de reporter 2 RR pour « arranger » l'équipe.

- En juillet :

3 IDE cdd ont débuté le 7/7 à 100% (2 IDE diplômées le 4/7 + 1 en cdd qui était intervenue sur l'établissement l'année dernière).

Nouvel arrêt d'un cdi 100% du 4 au 20/7.

Conséquences : Recrutement d'une IDE cdd par l'application « HUBLO » sur 6 jours plus réorganisation du planning avec 4 horaires coupés sur le mois, soit 1 horaire coupé pour 4 IDE.

- En août : 1 horaire coupé prévu le lundi 18/8.

L'équipe est solidaire et certains salariés ont proposé de supprimer des RR pour faire en sorte que le service puisse tourner. Mme CREACH dit que sans les IDE, le service ne tourne pas, elle les remercie donc une nouvelle fois. Elle a conscience que cela apporte une certaine fatigabilité aux salariés.

Mme Sylvie BODILIS confirme l'épuisement des salariés qui sont régulièrement rappelés sur leur temps de repos : à titre d'exemple la semaine dernière encore, il y a de nouveau eu un arrêt d'une IDE de nuit.

Mme CREACH explique qu'effectivement une IDE de nuit est revenue plus tôt de ses vacances et 1 IDE de jour a accepté de venir faire le week-end : elle rassure cependant en précisant que les nouvelles diplômées seront présentes cet été et prolongées jusqu'au mois de septembre pour permettre aux titulaires d'avoir des RR.

M. MOGAN comprend que les ajustements peuvent peser sur les salariés, cependant le taux d'absentéisme est moindre par rapport à certains autres établissements. Des RR aux titulaires pourront être donnés avec la prolongation des CDD en septembre.

M. Jeremy LAVIEC dit qu'il est compliqué pour les aides-soignants de ne pas avoir d'IDE de 12h à 16h quand celles-ci ont des horaires coupés : il pense notamment à la gestion des appels de la pharmacie qui n'est pas leur rôle.

Mme CREACH consent certains reports de tâches mais avec des conséquences faibles. Elle rappelle au besoin la présence d'une autre IDE à un étage différent et qui est présente jusqu'à 15h.

Mme Sylvie BODILIS ajoute qu'il faut donner, dans cette conjoncture de nombreux remplacements, un don de surveillance et de vigilance encore plus important que d'habitude, ce qui contribue à l'épuisement du personnel.

M. Franck MONFORT demande d'éviter de rappeler les salariés sur leur temps de repos : même si l'appel ne dure que 5 minutes, cela n'est pas perçu de la même manière par le salarié qui a sa conscience professionnelle. C'est une situation qui contribue effectivement à l'épuisement des personnes en poste et à d'éventuels problèmes de santé. Il met un point de vigilance sur les amplitudes journalières à respecter.

M. ESNAULT dit que cela est globalement respecté (1 seule situation relevée).

Mme CREACH confirme qu'il cherche une solution en équipe avec les personnes présentes et n'appelle qu'en cas d'impossibilité de faire autrement.

Pour Mme La Présidente, cela est compliqué à tous les niveaux de hiérarchie mais il faut assurer la continuité des soins. Il faut espérer qu'à l'avenir il y ait moins d'absentéisme.

M. Franck MONFORT ne remet pas en question le travail de chacun mais rappelle qu'il avait été dit avant l'été que tous les remplacements seraient assurés. Il insiste sur le fait qu'il faut prendre soin du personnel en poste et dans la mesure du possible, de donner un juste retour sur l'investissement du personnel.

Départ à 15h08 de Mme Françoise CREACH

Point 9 : Avis sur les grilles horaires des infirmiers HTP du SMR Addictologie

M. DOUCHAIN prend la parole à ce sujet.

Le planning proposé présente des horaires simples du lundi au vendredi de 9h10 à 17h10, soit 45H/ semaine (en vert sur le planning) : cela a donc permis de créer 1.20 ETP avec 0.80 ETP en CDI et 0.4 ETP en CDD. L'équipe au complet a validé cette organisation. Le projet a du sens. Plusieurs points seront faits durant l'année.

SEMAINE 1								SEMAINE 2								SEMAINE 3								SEMAINE 4							
L	M	M	J	V	S	D		L	M	M	J	V	S	D		L	M	M	J	V	S	D		L	M	M	J	V	S	D	
08:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	28:30:00	08:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	32:25:00	08:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	29:20:00	08:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	34:25:00
09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	40:15:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	33:20:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	27:20:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	36:15:00
10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	36:30:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	41:30:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	41:30:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	34:15:00
11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	43:30:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	39:30:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	25:20:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	33:30:00
12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	34:20:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	37:00:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	42:30:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	43:30:00
13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	40:40:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	43:10:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	34:20:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	26:20:00
14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	34:20:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	43:10:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	37:25:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	39:20:00
15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	29:20:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	38:00:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	37:25:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	26:20:00
16:00	16:00	16:00	16:00	16:00	16:00	16:00		16:00	16:00	16:00	16:00	16:00	16:00	16:00		16:00	16:00	16:00	16:00	16:00	16:00	16:00		16:00	16:00	16:00	16:00	16:00	16:00	16:00	

SEMAINE 5								SEMAINE 6								SEMAINE 7								SEMAINE 8							
L	M	M	J	V	S	D		L	M	M	J	V	S	D		L	M	M	J	V	S	D		L	M	M	J	V	S	D	
08:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	42:20:00	08:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	34:20:00	08:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	35:30:00	08:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	36:30:00
09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	43:10:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	37:25:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	25:20:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	09:00	34:20:00
10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	36:05:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	34:30:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	43:10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	36:30:00
11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	30:30:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	41:20:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	43:10:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	33:15:00
12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	26:05:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	34:25:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	37:25:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	12:00	37:25:00
13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	36:40:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	43:10:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	37:25:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	13:00	26:10:00
14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	36:35:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	39:20:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	43:30:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	14:00	40:20:00
15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	41:35:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	36:20:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	26:15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	15:00	26:10:00
16:00	16:00	16:00	16:00	16:00	16:00	16:00		16:00	16:00	16:00	16:00	16:00	16:00	16:00		16:00	16:00	16:00	16:00	16:00	16:00	16:00		16:00	16:00	16:00	16:00	16:00	16:00	16:00	

SEMAINES 9							SEMAINES 10						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
01.08	02.08	03.08	04.08	05.08	06.08	07.08	08.08	09.08	10.08	11.08	12.08	13.08	14.08
15.08	16.08	17.08	18.08	19.08	20.08	21.08	22.08	23.08	24.08	25.08	26.08	27.08	28.08
29.08	30.08	31.08	01.09	02.09	03.09	04.09	05.09	06.09	07.09	08.09	09.09	10.09	11.09
12.09	13.09	14.09	15.09	16.09	17.09	18.09	19.09	20.09	21.09	22.09	23.09	24.09	25.09
26.09	27.09	28.09	29.09	30.09	01.10	02.10	03.10	04.10	05.10	06.10	07.10	08.10	09.10
12.10	13.10	14.10	15.10	16.10	17.10	18.10	19.10	20.10	21.10	22.10	23.10	24.10	25.10
26.10	27.10	28.10	29.10	30.10	31.10	01.11	02.11	03.11	04.11	05.11	06.11	07.11	08.11
11.11	12.11	13.11	14.11	15.11	16.11	17.11	18.11	19.11	20.11	21.11	22.11	23.11	24.11
25.11	26.11	27.11	28.11	29.11	30.11	01.12	02.12	03.12	04.12	05.12	06.12	07.12	08.12
11.12	12.12	13.12	14.12	15.12	16.12	17.12	18.12	19.12	20.12	21.12	22.12	23.12	24.12
25.12	26.12	27.12	28.12	29.12	30.12	31.12	01.01	02.01	03.01	04.01	05.01	06.01	07.01
10.01	11.01	12.01	13.01	14.01	15.01	16.01	17.01	18.01	19.01	20.01	21.01	22.01	23.01
24.01	25.01	26.01	27.01	28.01	29.01	30.01	31.01	01.02	02.02	03.02	04.02	05.02	06.02
09.02	10.02	11.02	12.02	13.02	14.02	15.02	16.02	17.02	18.02	19.02	20.02	21.02	22.02
23.02	24.02	25.02	26.02	27.02	28.02	29.02	01.03	02.03	03.03	04.03	05.03	06.03	07.03
08.03	09.03	10.03	11.03	12.03	13.03	14.03	15.03	16.03	17.03	18.03	19.03	20.03	21.03
22.03	23.03	24.03	25.03	26.03	27.03	28.03	29.03	30.03	31.03	01.04	02.04	03.04	04.04
07.04	08.04	09.04	10.04	11.04	12.04	13.04	14.04	15.04	16.04	17.04	18.04	19.04	20.04
21.04	22.04	23.04	24.04	25.04	26.04	27.04	28.04	29.04	30.04	01.05	02.05	03.05	04.05
06.05	07.05	08.05	09.05	10.05	11.05	12.05	13.05	14.05	15.05	16.05	17.05	18.05	19.05
20.05	21.05	22.05	23.05	24.05	25.05	26.05	27.05	28.05	29.05	30.05	31.05	01.06	02.06
05.06	06.06	07.06	08.06	09.06	10.06	11.06	12.06	13.06	14.06	15.06	16.06	17.06	18.06
19.06	20.06	21.06	22.06	23.06	24.06	25.06	26.06	27.06	28.06	29.06	30.06	01.07	02.07
04.07	05.07	06.07	07.07	08.07	09.07	10.07	11.07	12.07	13.07	14.07	15.07	16.07	17.07
18.07	19.07	20.07	21.07	22.07	23.07	24.07	25.07	26.07	27.07	28.07	29.07	30.07	31.07

SEMAINES 11		SEMAINES 12	
L	M	L	M
01.08	02.08	01.08	02.08
03.08	04.08	03.08	04.08
05.08	06.08	05.08	06.08
07.08	08.08	07.08	08.08
09.08	10.08	09.08	10.08
11.08	12.08	11.08	12.08
13.08	14.08	13.08	14.08
15.08	16.08	15.08	16.08
17.08	18.08	17.08	18.08
19.08	20.08	19.08	20.08
21.08	22.08	21.08	22.08
23.08	24.08	23.08	24.08
25.08	26.08	25.08	26.08
27.08	28.08	27.08	28.08
29.08	30.08	29.08	30.08
31.08	01.09	31.08	01.09
02.09	03.09	02.09	03.09
04.09	05.09	04.09	05.09
06.09	07.09	06.09	07.09
08.09	09.09	08.09	09.09
10.09	11.09	10.09	11.09
12.09	13.09	12.09	13.09
14.09	15.09	14.09	15.09
16.09	17.09	16.09	17.09
18.09	19.09	18.09	19.09
20.09	21.09	20.09	21.09
22.09	23.09	22.09	23.09
24.09	25.09	24.09	25.09
26.09	27.09	26.09	27.09
28.09	29.09	28.09	29.09
30.09	01.10	30.09	01.10
01.10	02.10	01.10	02.10
03.10	04.10	03.10	04.10
05.10	06.10	05.10	06.10
07.10	08.10	07.10	08.10
09.10	10.10	09.10	10.10
11.10	12.10	11.10	12.10
13.10	14.10	13.10	14.10
15.10	16.10	15.10	16.10
17.10	18.10	17.10	18.10
19.10	20.10	19.10	20.10
21.10	22.10	21.10	22.10
23.10	24.10	23.10	24.10
25.10	26.10	25.10	26.10
27.10	28.10	27.10	28.10
29.10	30.10	29.10	30.10
31.10	01.11	31.10	01.11
02.11	03.11	02.11	03.11
04.11	05.11	04.11	05.11
06.11	07.11	06.11	07.11
08.11	09.11	08.11	09.11
10.11	11.11	10.11	11.11
12.11	13.11	12.11	13.11
14.11	15.11	14.11	15.11
16.11	17.11	16.11	17.11
18.11	19.11	18.11	19.11
20.11	21.11	20.11	21.11
22.11	23.11	22.11	23.11
24.11	25.11	24.11	25.11
26.11	27.11	26.11	27.11
28.11	29.11	28.11	29.11
30.11	01.12	30.11	01.12
01.12	02.12	01.12	02.12
03.12	04.12	03.12	04.12
05.12	06.12	05.12	06.12
07.12	08.12	07.12	08.12
09.12	10.12	09.12	10.12
11.12	12.12	11.12	12.12
13.12	14.12	13.12	14.12
15.12	16.12	15.12	16.12
17.12	18.12	17.12	18.12
19.12	20.12	19.12	20.12
21.12	22.12	21.12	22.12
23.12	24.12	23.12	24.12
25.12	26.12	25.12	26.12
27.12	28.12	27.12	28.12
29.12	30.12	29.12	30.12
31.12	01.01	31.12	01.01

Mme Manon HUMILY précise que cela n'a pas été facile de construire le planning car aucun IDE ne voulait être en poste en HTP toute la semaine car trop prenant psychologiquement. Le service d'HC a dû être réorganisé du fait de l'évolution. Organisation qui sera mise en place en septembre après les congés de chacun, mais l'équipe moteur est demandeuse. Les repos présentent un avantage.

M. ESNAULT demande si l'équipe est satisfaite et Mme Manon HUMILY dit que l'équipe est satisfaite du planning fixe et des repos cumulés proposés. L'équipe est très arrangeante, mais il faut quelque chose de cadré. Elle fait remarquer que l'équipe a conscience du taux d'occupation et a envie qu'il soit présent.

M. DOUCHAIN explique qu'il y a un besoin de service rempli et pas seulement en HTP. Il faut que l'HC soit à la hauteur de ce que la Fondation a connu auparavant.

Mme Manon HUMILY pense qu'il est important que la Direction envoie un signal positif.

Mme Sonia BODENES demande si le personnel du pool intervient sur l'HTP et Mme Manon HUMILY répond que seuls les titulaires du service sont concernés.

Un avis est demandé au CSE :

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à l'unanimité.

Point 10 : Point sur les activités pédiatriques pendant la période estivale sur le site de Ty Yann et de Roscoff

M. DOUCHAIN intervient à ce sujet.

Baisse temporaire du nombre de médecins MPR jusqu'à la fin de l'année, qui se cumule avec les congés estivaux.

Priorisation de l'hospitalisation complète.

Message adressé début juillet aux réseaux pédiatriques amont et aval par le Pr BROCHARD.

Activités à Brest

Absences MPR : Drs France HELLER (30%) et Marie BRISHOUAL (80%).

Continuité assurée par le Dr Laetitia HOUX, absente les 15 premiers jours en août.

Maintien mais en diminution de l'activité en MPR en HC mai/janvier

- Pas d'entrées HC MPR les 2 premières semaines d'août 2025 (aucun médecin MPR présent)
 - Arrêt complet des séjours en HC pour les troubles vésico-sphinctériens en l'absence du Dr Heller
 - Pas de séjour HTP intensif les deux 1^{ères} semaines d'août

Activités à Roscoff

Baisse du nombre de MPR depuis le départ du Dr Alice CARTIER.

Continuité par le Dr Céline FAURITE, absente les 15 derniers jours en août.

- Maintien de l'activité MPR en HC
- Maintien de l'activité des séjours courts en HTP (douleurs chroniques, post-traumatiques ou post-opératoires)
- Arrêt des entrées des patients en HTP longs (soins itératifs avec prise en charge de sept à juin)

M. DOUCHAIN explique que la période du mois d'août est difficile sur tout le territoire finistérien mais c'est une période d'activité qui se trouve être la plus faible de l'année : seules les urgences orthopédiques seront assurées par le médecin d'astreinte au bloc opératoire. Si un avis MPR était nécessaire lors de cette période, la continuité pourra se faire auprès du DR PONS. L'effectif patient est adapté à l'effectif médecin.

Point 11 : Information sur le rétroplanning des opérations de transfert de la maison St Luc vers le site de Perharidy

M. DOUCHAIN prend la parole à ce sujet.

		Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PATIENTS	S'assurer de la conformité des procédures d'urgence dans le nouveau bâtiment				31.10		
	Organiser l'activité en fonction de la date de transfert (admissions / transfert des dossiers sur le logiciel / orga. transfert physique de quelques patients)					30.11	
LOCAUX	Valider la répartition des espaces partagés		31.08				
	Visiter les locaux			Idéalement			
	Valider les différents flux et circuits (restauration, linge, entretien, déchets, ...)				31.10		
EQUIPEMENTS / MATERIELS	Finaliser les différents inventaires	10.07					
	Réaliser les commandes d'équipements			30.09			
	Organiser le déménagement				31.10		
	Télémétrie - Valider le matériel et le délai d'installation			30.09			
PHARMA	S'assurer de l'adaptation et préparation de la pharmacie au déménagement				31.10		
BLANCHISSERIE	S'assurer de l'adaptation et préparation de la blanchisserie au déménagement				31.10		
RESSOURCES HUMAINES	Présenter l'effectif soignant en CSE			23.09			
	Réaliser les plannings				30.10		
	Mettre les postes à l'affichage					01.11	
COMMUNICATION	Présenter au CSE le projet en son état d'avancement				14.10		
	Communiquer vers les patients, familles, partenaires						

M. DOUCHAIN souligne quelques actions en période estivale avec une visite des locaux en août et les commandes de l'équipement fin septembre (particulièrement le matériel télémétrique). L'effectif soignant sera présenté en CSE de septembre et les postes seront mis à l'affichage en octobre après validation. Toutes les process ne sont pas encore détaillés mais feront l'objet d'une présentation ultérieure plus concrète.

Mme La présidente demande aux élus des différents services s'ils ont des retours des équipes.

Mme Sonia BODENES répond que les salariés du service RTO ont certaines craintes. Le service se

questionne notamment sur l'HTP commun où la façon de travailler est différente. Il y a également un questionnement sur la cohésion d'équipe : comment cela va-t-il se passer ?

Mme La Présidente dit à M. DOUCHAIN qu'il serait intéressant de faire une réunion avec les équipes et M. DOUCHAIN répond que c'est ce qui est pressenti.

Mme Sonia BODENES ajoute qu'il y a encore des interrogations sur les postulants.

Mme Céline KEROUANTON rapporte le même ensemble de questions pour le site de Saint-Luc. Le DR THIRIAT a exposé son projet mais il n'y a pas eu d'autres informations pour la suite ce qui permettrait de se positionner sur les différents postes proposés.

M. DOUCHAIN dit que les effectifs seront adaptés. Les grandes orientations ont été données. Il y aura une attention particulière aux pathologies accueillies. Il est à prévoir une montée en charge rapide car c'est un nouveau service.

Mme La Présidente entend bien le besoin d'information des équipes sur le profil des patients et la composition des équipes. La projection sur Saint Vincent Lannouchen est plus longue car il reste à identifier le nombre de places et le profil des patients.

Mme Sonia BODENES pense que des doublures seront à prévoir, surtout au niveau de l'HTP.

Pour M. DOUCHAIN, la spécificité des services sera à maintenir mais il y aura une mutualisation avec l'HTP commun. Le défi sera de faire sa place au milieu des autres quand on a été seul depuis longtemps. Tout centraliser sur Perharidy est un gain pour le salarié.

M. Franck MONFORT demande s'il y a une avancée auprès de l'ARS pour le projet de Saint Vincent Lannouchen.

Mme La Présidente explique qu'une visite est programmée mi-août. Il faut cependant se rappeler que les conditions techniques pour accueillir un service sanitaire sur SVL doivent être réunies et par la suite le projet financier sera à mettre sur pied.

M. Franck MONFORT demande quelle sera l'échéance.

Mme La Présidente estime en 2027 et M. MOGAN précise que le souhait serait au 1^{er} semestre 2027

Mme La Présidente précise que le SMR Gériatrie de la maison Saint-Luc n'est techniquement pas équipé pour accueillir tous les patients avec des profils gériatriques et notamment les patients avec des troubles cognitifs. On doit donc considérer plutôt le service comme un SMR Polyvalent mais à orientation gériatrique. Le projet sur SVL serait d'avoir un SMR gériatrique, la proximité de l'EHPAD rendant le projet intéressant. L'échéance pour ce projet sera donc plus importante.

Mme Michèle LE MOIGNE demande s'il y aura des travaux.

Mme La Présidente indique qu'ils seront moindres par rapport à ceux de Perharidy.

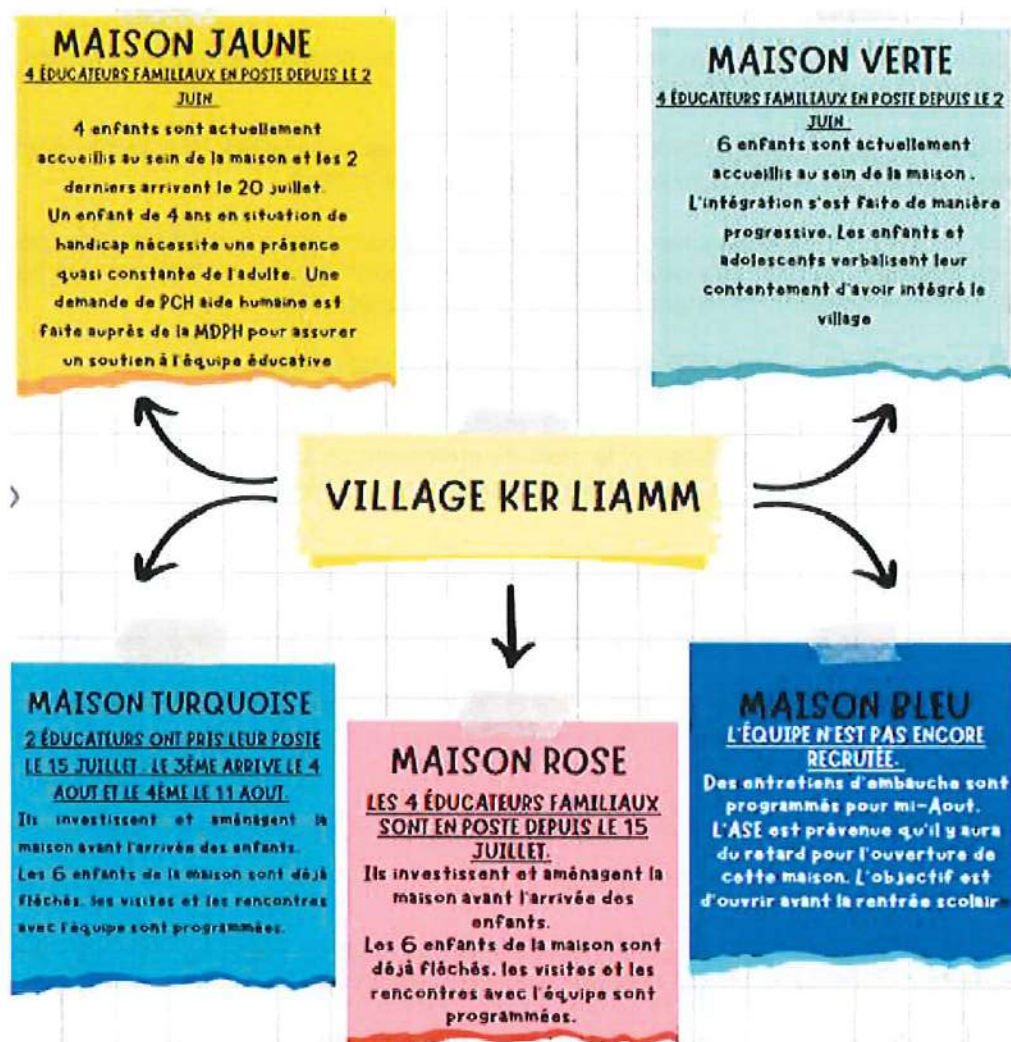
M. MOGAN dit que les activités du bâtiment concerné seront relogées quand les travaux débiteront. C'est un beau projet qui va permettre d'obtenir une palette de soins complète pour les personnes âgées.

Mme La Présidente déclare qu'un travail sera fait pour donner davantage de visibilité pour les professionnels en attendant le transfert de St Luc à l'EHPAD de Landivisiau ainsi que pour les professionnels qui seront transféré sur Perharidy et ceci afin qu'ils s'approprient au mieux le projet.

Départ à 15h45 de M. Matthieu DOUCHAIN

Point 14 : Point sur les recrutements et l'activité de Ker Liamm

M. ESNAULT fait le point à ce sujet. Mme KERNEIS a préparé le point.



Chaque maison est représentée par une couleur.

**Ker Liamm**

Les 3 coordinateurs sont en poste depuis le 2 juin, ils assurent le lien partenarial avec les référent ASE, les lieux d'accueil et les parents

La psychologue est en poste depuis le 15 juillet. Elle est en appui et en soutien pour les équipes et va à la rencontre des enfants déjà installés au village

Depuis l'ouverture du Village, la Fondation a mis fin à 3 contrats lors de la période d'essai + une éducatrice a quitté son poste mettant fin à sa période d'essai

Il reste 3 véhicules 5 places à être livré par le service technique ainsi que le matériel informatique des dernières maisons. Quelques petits travaux d'installations dans les maisons sont à prévoir : miroir, éclairage, antennes TV...

Plusieurs partenariats locaux sont mis en place : écoles, maraîcher, boulangerie, cabinet médical...

M. Franck MONFORT pensait qu'il n'y avait eu que 2 ruptures de période d'essai et M. ESNAULT confirme qu'il y en a bien eu 3. Elles sont intervenues au même moment.

M. Franck MONFORT demande ce qu'il en est du départ de la coordinatrice et M. ESNAULT précise que cela est du fait de la salariée.

M. Franck MONFORT pointe que sur la fiche de poste les coordinateurs devaient être des éducateurs spécialisés et ce n'est pas forcément le cas.

M. ESNAULT dit que le recrutement est fait en fonction des possibilités : sur les 3 coordinateurs, 2 sont éducateurs spécialisés et le dernier est éducateur de jeunes enfants.

M. Franck MONFORT parle de glissement de tâches de coordinateur aux éducateurs spécialisés. Avec le dernier recrutement, il craint que cela dérape et soit une porte ouverte au non-respect de l'accord mis en place. Il faudrait proposer un avenant pour un minimum de garanties.

M. ESNAULT confirme que l'objectif est de recruter des éducateurs spécialisés.

Mme La Présidente répond que le but n'est pas de payer moins les professionnels en recrutant des salariés non éducateurs spécialisés : ici le profil du professionnel était intéressant et il a été décidé de faire confiance à cette personne pour mener à bien les missions qui lui seront confiées.

M. Yann KERNEUR demande les échéances d'ouverture des maisons roses et turquoises.

M. ESNAULT indique que le recrutement est complet mais pas les admissions des enfants.

Mme La Présidente précise que le ciblage des enfants de la maison bleue n'est pas encore fait. L'objectif est de pouvoir ouvrir la maison avant la rentrée scolaire. La concordance des services n'est pas facile à mettre en place.

M. MOGAN souligne qu'il reste encore à déterminer les référents ASE des enfants ce qui n'est pas tout à fait terminé.

M. Franck MONFORT demande si cela se passe mieux et Mme La Présidente accorde que la Direction est moins sollicitée. Cependant, un tour de service sera mis en place.

M. Franck MONFORT rappelle qu'il avait été établi que les salariés iraient rapidement en formation pour bénéficier d'un complément de 30 points pour les professionnels non issus de la filière éducative conformément à l'accord d'entreprise du Village Fratries.

Mme La Présidente précise que les éducateurs familiaux qui iront en formation bénéficieront d'un complément de rémunération. Elle partage que tous les salariés ne pourront partir en même temps. Il faudra échelonner les départs pour assurer la continuité de l'accompagnement des enfants.

M. ESNAULT indique qu'à la réunion syndicale du mois d'août, un point sur les formations sera à l'ordre du jour : il est question de discuter le nombre d'heures de formation et voir si cela ne peut être raccourci car une formation initialement prévue pour 100H est lourde à organiser. Cela devra être débattu avec les syndicats lors de cette réunion.

M. Franck MONFORT se rappelle qu'il avait été donné une échéance d'une année pour le faire.

Pour Mme La Présidente, il s'agit de revoir les critères et les rendre peut-être un peu moins contraignants tout cela en préservant la continuité de l'accueil des enfants. Il n'est par contre pas possible d'obtenir un complément de rémunération sans la validation de la formation et cette règle ne sera pas dérogée.

Point 8 : Information sur les primes variables et objectifs

M. ESNAULT fait le point à ce sujet.

Composition du salaire Brut :

1. Salaire de base = Coefficient du métier* valeur du point FEHAP ;
2. Primes liées au métier : IDE, dialyse, Aide-Soignant(e),
3. Prime d'ancienneté et éventuellement de technicité
 - La reprise d'ancienneté : l'expérience acquise dans les différents métiers ou fonctions de la profession.
 - La reprise de la technicité pour le personnel cadre
4. Prime Ségur
5. Prime décentralisée
6. Primes liés à la sujétion : astreinte ; nuit, dimanche, jour férié

Récapitulatif des primes variables en 2025

ASTREINTES
Kiné
Médicale
Technique / Ateliers
Informatique
Cadre infirmier / Direction

INDEMNITES
Indemnité nuit
Indemnité dimanche
Indemnité jour férié

M. Franck MONFORT explique avoir demandé ce point à l'ordre du jour car par le passé certains salariés avaient des primes sur objectifs et la mise en place des astreintes cadres a incité la CGT à faire le point sur la question.

M. ESNAULT indique que sur 1 800 salariés, seuls 2 en ont et ceci dans un contexte particulier. Il ne donnera pas plus de détail car cela est confidentiel.

Mme Marion FLOC'H s'interroge sur la raison pour laquelle, dans certains pôles, les IDEC effectuent des astreintes.

M. MOGAN indique qu'elle était déjà incluse dans un roulement. La Direction n'est pas fermée à faire évoluer la situation, mais il s'agira d'abord de voir comment se déroule le fonctionnement par pôle. Par la suite, une réflexion pourra être engagée pour inclure les IDEC.

M. Franck MONFORT demande quand doit être mise en place cette organisation et si toutes les informations ont bien été transmises aux cadres du sanitaire.

Mme La Présidente déclare une mise en place au 1^{er} septembre.

Mme Manon HUMILY demande quelles seront leurs missions des cadres et M. ESNAULT rappelle que cela a été vu en réunion.

Mme La Présidente rappelle qu'il y a eu plusieurs rencontres et des présentations ont déjà été faites.

Mme Manon HUMILY relate qu'il reste encore des questionnements et notamment sur le point de la gestion de la cuisine.

M. MOGAN dit que cela pourrait être un travail des responsables de service avec l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques à engager, par exemple.

M. Franck MONFORT pense qu'il faudrait également refaire le point sur la question des déplacements car il pense qu'il peut y avoir des surprises sur les différences de fonctionnement entre Roscoff et Brest.

M. MOGAN reparle de l'intérêt d'un guide de bonnes pratiques. La décision de déplacement doit rester à l'appréciation du cadre d'astreinte.

Pour M. ESNAULT, c'est en cela qu'il est pertinent d'avoir des cadres qui maîtrisent parfaitement leur secteur.

M. Franck MONFORT souligne qu'il s'agit de remarques faites par des professionnels du terrain. Les équipes sont à rassurer.

Point 13 : Retour sur l'enquête paritaire EHPAD La Source

Le point est reporté à une date ultérieure.

M. Franck MONFORT déclare qu'il s'agit ici de mettre en lumière les causes et non de chercher la responsabilité de l'encadrement.

Point 7 : Comptabilisation des 3 jours cadres des psychologues

M. Franck MONFORT annonce que la CGT retire le point.

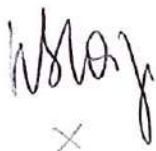
Mme La présidente rappelle la réunion syndicale le 23 septembre 2025.



Les débats étant clos, la séance est levée à 16h13. La prochaine réunion aura lieu le mardi 23 septembre 2025 à 14h.

La Présidente du CSE

Mme Hélène BLAIZE



La Secrétaire du CSE

Mme Michelle CREACH

